

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	68

PRESENTS	56
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	24

Vote Pour :	64
Vote Contre :	0
Abstention :	4

Date de la Convocation
17 JUIN 2025

Date d'Affichage
17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Madame Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent, ALBERGE Blaise AZNAR, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Gwenaël GRANGER, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ à William VERGNES, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Françoise BOURDET à Christophe GOURMANEL, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Elisabeth LOYER, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Guy LEGROS à Ludovic RAU, Lucette ROUTABOUL à Sylvie DA SILVA, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Laurence CRANSAC-VELLARINO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Céu DA COSTA, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Francis PRADIER, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François BAULES

N°117_2025
ACTES : 8.7.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 04- Organisation d'une Journée Mobilité dans le cadre du Plan de Mobilité Employeur - Prise en charge exceptionnelle d'un abonnement mensuel aux transports en commun

Exposé des motifs

Dans le cadre de ses obligations en matière de mobilité durable, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en tant qu'employeur public de plus de 50 agents, est tenue de négocier sur les

questions de mobilité dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), conformément à la réglementation en vigueur.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a engagé l'élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur (PdME), soumis à l'approbation du Conseil de Communauté. Ce plan vise à encourager des modes de déplacement plus durables et adaptés aux enjeux environnementaux et de qualité de vie au travail.

Parmi les actions inscrites dans le PdME, figure l'organisation d'une Journée Mobilité, intégrée à l'axe n°3 : « Renforcer la communication et animer le dispositif pour impliquer l'ensemble des agents de la collectivité ». L'action prévoit que cette journée soit organisée annuellement.

L'objectif de cette journée est d'encourager les agents à adopter des alternatives à la voiture individuelle dans leurs déplacements domicile-travail, qu'il s'agisse de la marche, du vélo, du covoiturage ou encore des transports collectifs (liO Car, liO Train). L'organisation de cette journée vise à encourager progressivement les agents à adopter des pratiques de mobilité plus écoresponsables, en leur permettant de découvrir et d'expérimenter des solutions de déplacement alternatives, accessibles, économiques et respectueuses de l'environnement.

À cette occasion, un tirage au sort sera organisé afin de valoriser la participation des agents. Un règlement précisant les modalités de participation est annexé à la présente délibération.

Dans le cadre de cette journée, la Communauté d'agglomération mettra en œuvre une mesure exceptionnelle : la prise en charge à 100 % du coût d'un abonnement mensuel aux transports collectifs (liO Car ou liO Train) pour un agent désigné lauréat. Ce remboursement, accordé à titre ponctuel et dérogatoire, s'effectuera sur présentation d'un justificatif nominatif d'achat. Il déroge temporairement au plafond de 75 % prévu par le décret n° 2023-812 du 21 août 2023.

Cette première journée se tiendra le mardi 1^{er} juillet 2025.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.723-1 relatif à la prise en charge des frais de transport des agents publics ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 portant sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.1.2 Compétence en matière de mobilité ;

Vu le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement de transport pour les déplacements domicile-travail ;

Vu le décret n° 2023-812 du 21 août 2023 modifiant la prise en charge des frais de transport collectif des agents publics, en portant la participation obligatoire de l'employeur public à 75 % à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu le Plan de Mobilité Employeur (PdME) soumis à l'approbation du Conseil de Communauté ;

Considérant la nécessité de promouvoir la mobilité durable auprès des agents de la collectivité et de renforcer la communication autour du dispositif PdME ;

Considérant la volonté de la collectivité d'organiser une Journée Mobilité, inscrite dans l'axe 3 du PdME : « Renforcer la communication et animer le dispositif pour impliquer les agents de la collectivité » ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 03 juin 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire du 29 avril 2025 et de la Commission Finances et Moyens Généraux du 04 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de suffrages exprimés (Abstentions de Michel BONNET, Dominique HIRISSOU en son nom et au nom d'Alain SORIANO lui ayant donné pouvoir, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO) :

- **décide** l'organisation annuelle d'une Journée Mobilité à destination des agents de la collectivité,
- **approuve** le règlement précisant les modalités de participation au tirage au sort organisé dans le cadre de la Journée Mobilité tel qu'annexé,
- **accorde** la prise en charge totale d'un abonnement aux transports en commun pendant un mois pour l'agent lauréat, dans le cadre de la Journée de la mobilité organisée chaque année,
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous les actes et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 02 JUIL. 2025

- publication - mise en ligne

Le 02 JUIL. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance,

Jean-François BAULES

La Première Vice-Présidente,

Présidente de séance

Martine SOUQUET



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 02/07/2025



ID : 081-200066124-20250623-117_2025-DE